

CONTRAT DE LA GRANDE BAIE MARTINIQUE RAPPORT 2022

Avancement du programme d'actions



Rapport rédigé par Axel VILLARD MAUREL, Chef du service Contrat de Baie et Gabriel CONESA, Animateur des actions techniques du Contrat de la Grande Baie Martinique, avec la collaboration des partenaires et membres du Comité de Baie.

Sommaire

Thème A. Une offre balnéaire de qualité	4
A.1. Sécurisation sanitaire	4
Action A.1.1. Mise à jour et suivi des profils de baignade	4
Action A.1.2. Mise en conformité des stations d'épuration collectives littorales	6
Action A.1.3. Amélioration de la qualité de l'assainissement des particuliers.....	7
Action A.1.4. Mise en conformité des ANC dans les zones sanitaires prioritaires.....	7
Action A.1.5. Régularisation administrative et technique des rejets non domestiques .	8
A.2. Aménagements et équipements récréatifs	10
Action A.2.1. Valorisation environnementale des espaces balnéaires	10
Thème B. Une filière nautique responsable	12
B.1. Organisation des zones de mouillage.....	12
Action B.1.1. Identification des besoins et des attentes en mouillage sur l'ensemble du littoral	12
Action B.1.2. Accompanement à la création de ZMEL sur l'ensemble du littoral.....	13
Action B.1.3. Mise en réseau des ZMEL	13
B.2. Des ports de plaisance à haute qualité environnemental.....	14
Action B.2.1. Obtention de la certification européenne « Ports propres » pour l'ensemble des ports de plaisance	14
Action B.2.2. Modernisation et amélioration des performances environnementales de l'air technique de plaisance.....	15
Action B.2.3. Lutte contre le carénage sauvage	15
B.3. Une filière nautique intégrée.....	17
Action B.3.1. Elimination des épaves des navires et filière de recyclage des BPHU..	17
Action B.3.2. Création d'une filière de traitement des déchets maritimes	17
Action B.3.3. Création d'une filière de traitement des déchets de dragage	18
Action B.3.4. Réduction de l'impact lié à la circulation des navires sur les cétacés ...	18
Thème C. De la Terre vers la Mer.....	20
C.1. Restauration des milieux naturels.....	20
Action C.1.1. Etude préalable à la réalisation d'action de reconquête de zones de mangrove	20
Action C.1.2. Actions de reconquête de zones de mangrove	20
Action C.1.3. Projet en génie écologique ZAB.....	21
Action C.1.4. Opérations de nettoyage de sites.....	22
Action C.1.5. Etude pour la réduction du transfert des macrodéchets des rivières à la mer	23

Action C.1.6.	Opérations de collecte, traitement et valorisation des déchets de rivières	23
Action C.1.7.	Etude sur l'érosion des sols et les transferts sédimentaires du bassin versant de la Lézarde	24
Action C.1.8.	Action de réduction des apports sédimentaires et phytosanitaires dans la baie	25
Action C.1.9.	Programme scientifique de recherche pour la restauration de l'état écologique de la Grande Sèche.....	25
C.2.	Valorisation du patrimoine naturel de la baie	27
Action C.2.1.	Identification et mise en valeur des éléments historiques patrimoniaux et écologiques sur le pourtour de la Grande Baie Martinique.....	27
Action C.2.2.	Création d'un sentier littoral le long de la Grande Baie Martinique	28
Action C.2.3.	Projet « Réciprocité ».....	29
Action C.2.4.	Aménagement et valorisation de la forêt de Montgérald.....	29
Action C.2.5.	Classement et mise en œuvre de la Réserve Naturelle Territoriale de la Baie de Génipa.....	31
Action C.2.6.	Plan de Gestion d'une aire marine autour de l'ilet Ramier.....	32
Thème D.	Faire vivre le contrat.....	34
D.1.	Sensibilisation des scolaires et du grand public.....	34
Action D.1.1.	Sensibilisation du grand public.....	34
Action D.1.2.	Sensibilisation des partenaires.....	37
Action D.1.3.	Sensibilisation des scolaires	40
D.2.	Animation, gestion et suivi du Contrat de la Grande Baie Martinique	43
Action D.2.1.	Suivi renforcé de la Grande Baie Martinique	43
Action D.2.2.	Animation et gestion du Contrat.....	43

Les actions du Contrat de la Grande Baie Martinique

Thème A. Une offre balnéaire de qualité

A.1. Sécurisation sanitaire

Action A.1.1. Mise à jour et suivi des profils de baignade

Avancement : ■■■■■■■■■■ 20%

Portage : CACEM

L'action A.1.1 vise à identifier les sources de pollution potentielles des zones de baignade et à définir des plans d'actions à mettre en œuvre pour les prévenir et les supprimer.

Cette action porte sur les profils de baignade de Schoelcher, Fort de France, Saint-Joseph, Trois Ilets et les Anses d'Arlet.

Pour rappel, la baignade constitue à la fois un enjeu récréatif majeur et une vitrine touristique importante.

Une zone de baignade, est une zone où la baignade est habituellement pratiquée par un nombre important de baigneurs, qu'elle soit aménagée ou non. La qualité de l'eau sur ces zones doit être assurée de manière à permettre la pratique des activités balnéaires dans de bonnes conditions.

Sur chaque zone de baignade, un profil de baignade :

- Identifie les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignades et d'affecter la santé des baigneurs ;
- Définit les mesures de gestion active permettant de diminuer l'exposition de la population en cas de risque de pollution ainsi que les actions à conduire ;
- Définit un plan d'actions correctives visant à supprimer les causes des pollutions en amont.

Ce document est évolutif, et doit être régulièrement actualisé pour tenir compte de la réalité du terrain (article D.1332-22 du Code de la Santé Publique).

Les délais de révision d'un profil de baignade sont fonction d'une part de la qualité de l'eau de baignade considérée, et d'autre part, des opérations d'aménagement du territoire susceptibles d'impacter la qualité des eaux de baignade.

La Baie de Fort-de-France présente 16 zones de baignade sur son territoire (Cf. tableau suivant).

En 2021, la qualité de leurs eaux est variable. En effet, 8 font l'objet d'une dégradation de qualité ou d'une absence d'amélioration, dont 6 sur le territoire CACEM. Pour ces zones de

baignade, les profils sont à réviser sans délai (Source : ARS – Bilan 2021).

Commune	Site	Classement année 2019	Classement année 2020	Classement année 2021	Révision du profil
FORT-DE-FRANCE	La Française	BON	EXCELLENT	BON	Sans délai
SAINT-JOSEPH	Cœur Bouliki	EXCELLENT	BON	BON	Sans délai
SCHOELCHER	Batelière	BON	BON	BON	avant le 30 septembre 2022
SCHOELCHER	Lido	BON	BON	SUFFISANT	Sans délai
SCHOELCHER	Bourg de Schoelcher	EXCELLENT	BON	BON	Sans délai
SCHOELCHER	Madiana	SUFFISANT	SUFFISANT	SUFFISANT	Sans délai
TROIS ILETS	Le Méridien	EXCELLENT	EXCELLENT	BON	Sans délai
ANSES D'ARLET	Anse Noire	BON	EXCELLENT	BON	Sans délai

Réglementairement, chaque commune est responsable de la mise à jour de ses profils de baignade. Cependant, au vu de l'urgence sur les 8 zones en dégradation, la mise à jour de l'ensemble des profils de baignade du territoire du Contrat de la Grande Baie est portée par la CACEM.

Un marché a été lancé avec le bureau d'étude OTEIS depuis 17 mars 2023, qui réalisera la mise à jour des profils et l'élaboration des plans d'actions.

L'étude se déroulera en 3 phases :

- **Identifiacation et état des lieux**
- **Diagnostic et définition d'un protocole adapté à chaque site**
- **Mesures de gestion correctives des pollutions**

Une réunion de démarrage s'est déroulée le 21 mars 2023 et un 1^{er} Cotech est à suivre avec notamment les référents baignades de Communes.

Action A.1.2. Mise en conformité des stations d'épuration collectives littorales

Avancement : ■■■■□□□□ 50%

Portage : CACEM-CAESM

La baignade constitue à la fois un enjeu récréatif majeur et une vitrine touristique importante. Une des sources potentiellement impactantes pour les zones de baignade provient des rejets de stations d'épuration.

La mise aux normes des stations d'épuration est donc une action devant permettre de diminuer les flux de pollution vers la frange littorale. Les stations d'épuration de la Baie de Fort-de-France présentent des taux d'abattement conformes à la réglementation, à l'exception de la station d'épuration Acajou, mais ces rejets conformes ne signifient pas une absence d'impact sur les milieux : les masses d'eau recevant les rejets de stations d'épuration sont toutes dans un état moyen ou médiocre. Certaines stations, en fin de vie, présentent à terme, un fort risque d'impact sur le milieu, c'est pourquoi, il est nécessaire d'anticiper ces travaux pour éviter d'impacter plus les milieux et la qualité des eaux de baignade. A noter que le milieu récepteur de la station de Pays Noyé est la rivière « Payé Noyé » (Lazaret), en mauvais état (pas de suivi DCE). La masse d'eau côtière « Baie de Genipa », en connexion avec cette dernière, est dans un état médiocre en raison des paramètres ammonium, turbidité et communautés coralliennes d'où l'intérêt de réaliser les travaux sur Ducos Pays Noyé.

Sur le territoire de la CACEM, dont Odissy est le gestionnaire, la station d'Acajou a été remplacée par un poste de refoulement. Les Dossiers Loi sur l'Eau des stations de Dillon 1 & 2 sont en cours de rédaction afin d'obtenir l'autorisation préfectorale d'exploitation.

Sur le territoire de la CAESM, dont la SME est le fermier, la station de Pays Noyé n'a pas été réhabilitée en raison d'un problème d'eaux claires parasites. Une réhabilitation légère est prévue pour 2023, avec une amélioration du traitement des boues, de l'autosurveillance et du réseau pluvial infiltrant.

Sur la station de Rivière Salée, 1 million d'euros de travaux a été investi. Le Dossiers Loi sur l'Eau est en cours de dépôt et si de nouveaux travaux sont à prévoir en fonction du DLE, ils seront planifiés pour 2024.

La station de Saint-Esprit à Petit Fond (4000 équivalent habitant) est en réhabilitation depuis 2014. Les travaux ont été suspendus entre 2016 et 2021, mais les structures se sont détériorées. La réfection des bassins est prévue pour octobre/novembre 2023.

Enfin dans la ZAC de la Meunière, la station de 2000 équivalent habitants n'a jamais été mis en service. Après une médiation avec les services de la DEAL, ce site sera transformé en station à filtre planté de végétaux et 200m de réseaux seront repris.

Sur la commune des Trois Ilets, la station fonctionne correctement, mais une casse de l'émissaire a provoqué la remontée en surface d'une partie de la canalisation. La section flottante a été replacée au fond de la baie. Sur la station d'Anse Marette, seules des infiltrations de réseau mineures sont à noter.

Action A.1.3. Amélioration de la qualité de l'assainissement des particuliers

Avancement : ■■■■■□□□□ 50%

Portage : CACEM-CAESM

L'assainissement des eaux usées provenant des particuliers se répartit en trois systèmes : l'assainissement non collectif, l'assainissement semi collectif via des stations d'épuration privées de petite taille et l'assainissement collectif.

Si, pour des raisons financières ou techniques, il n'est pas possible de disposer d'un assainissement collectif pour l'ensemble de la population, il convient d'augmenter ce pourcentage afin de diminuer les flux polluants au milieu et mieux contrôler ces rejets. L'objectif de l'action est de faire passer le pourcentage d'assainissement collectif de 50% aujourd'hui à 60% à l'horizon 2025. Pour rappel, le pourcentage d'assainissement représente le ratio du nombre d'abonnés desservis par un réseau d'assainissement et du nombre d'abonnés non desservis par un réseau (en assainissement non collectif).

Sur le territoire de la CACEM, dont Odissy est le gestionnaire, les données sont actuellement insuffisantes pour évaluer une variation de la qualité de l'assainissement des particuliers. La mise à jour du Schémas Directeur d'Assainissement, prévue pour début 2025, permettra d'apporter plus d'éléments à cette action.

Sur le territoire de la CAESM, dont la SME est le fermier, des réunions de quartier seront planifiées dans le courant du mois d'avril 2023 afin de communiquer à la population sur le Dispositif de Financement de l'Assainissement aux Particuliers (DFAP). Le DFAP est un dispositif multi-partenarial d'accompagnement financier des particuliers pour la réhabilitation de l'Assainissement Non Collectif (ANC) et le raccordement au réseau, intervenant en complémentarité des autres dispositifs financiers existants.

L'étude de la vidange regroupée de fosses sceptiques par quartier est à l'étude. Une mise à jour du Schémas Directeur d'Assainissement est en cours sur 2 ans et sera disponible en 2025.

Action A.1.4. Mise en conformité des ANC dans les zones sanitaires prioritaires

Avancement : ■■■□□□□□□ 30%

Portage : CACEM-CAESM

L'assainissement non collectif a un impact majeur sur la qualité des eaux de baignade. Le niveau de connaissance actuel des dispositifs d'assainissement non collectif a mis en évidence de nombreuses non conformités et des dysfonctionnements fréquents susceptibles de générer des flux bactériens importants.

L'objectif de cette action est de diminuer le taux de non-conformité des dispositifs d'ANC afin de diminuer les flux bactériens et ainsi garantir la qualité des eaux de baignade. Les élus locaux sont par ailleurs très souvent démunis dans l'application des réglementations en matière d'assainissement ne disposant pas des pouvoirs répressifs adaptés. Un des objectifs de cette action est de clarifier, préciser et renforcer ce pouvoir répressif.

Sur le territoire de la CACEM, dont Odissy est le gestionnaire, il apparait que le Dispositif de Financement de l'Assainissement aux Particuliers (DFAP) est le moyen le plus pertinent d'évaluer la mise en conformité de l'ANC. Cependant cette initiative étant encore récente, la CACEM ne dispose pas encore de chiffres exploitables.

Sur le territoire de la CAESM, dont la SME est le fermier, environ 70 demandes de DFAP ont été enregistrées. 10 dossiers sont éligibles et 3 dossiers complets sont en cours de transmission à l'ODE.

Action A.1.5. Régularisation administrative et technique des rejets non domestiques

Avancement : ■■■■■□□□□□ 50%

Portage : CCI - ODE

L'assainissement des eaux usées est une problématique prégnante sur l'île, et en particulier l'assainissement des entreprises ou assainissement non domestique. En effet, certaines activités entraînent des rejets dits industriels, non compatibles avec les équipements collectifs de traitement des eaux usées (stations d'épuration).

Les objectifs de cette action sont :

- La maîtrise par la collectivité compétente des pollutions engendrées par les eaux usées non domestiques sur les Masses d'Eau CÔTières (MECOT) en Risque de Non-Atteinte des Objectifs Environnementaux
- L'amélioration de la qualité des rejets des entreprises
- La création d'une synergie à l'échelle de la Martinique sur la thématique de l'eau
Cette action consiste en la mise en œuvre d'un accompagnement adapté pour garantir le prétraitement et la collecte efficace des eaux usées non domestiques.

Cette action est portée par la Maureen LUGIERY, chargée de mission eau et assainissement à la CCI Martinique.

Un premier COPIL de restitution a été organisé le 13 juillet 2022. Les objectifs étant de :

- **suivre l'exécution du plan d'action 2022 :**
 - **Action 1 : Formation de sensibilisation des opérateurs touristiques à la biodiversité et aux milieux aquatiques locaux**
 - **Action 2 : Opération groupée - équipement des restaurateurs en prétraitement d'assainissement pour la récupération des graisses**
 - **Action 3 : Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission**
 - **Action 4 : Appel à projets « Economies d'eau dans les entreprises »**
 - **Action 5 : Forums de l'eau dans l'industrie**
- **Evaluer l'efficacité des actions et partager les retours d'expérience**
- **Informers les partenaires sur les difficultés rencontrées afin qu'ils puissent suggérer des pistes de travail**
- **Réfléchir aux prochaines actions à venir**

Un second COPIL s'est déroulé le 24 janvier 2023, dont le but était de dresser un bilan

des actions menées en 2022 :

- **Action 1 : Terminée. Impression et distribution du livret d'accompagnement ; reconduction des ateliers pour 2023.**
- **Action 2 : En cours. Ajout d'une phase d'audit et de formation afin d'acquérir les bases pour l'évaluation du dimensionnement des bacs à graisse d'après la norme : NF EN1825-2**
- **Action 3 : Terminée**
- **Action 4 : Terminée. 39 projets recensés ; 14/22 dossiers acceptés**
- **Action 5 : A continuer ; créer des espaces d'échanges visant à mobiliser les industriels autour de la thématique « eau »**

Actions prévues pour 2023 :

- **Action 1 Ateliers tourisme et biodiversité : Reconduction des 3 ateliers-terrain pour la sensibilisation des opérateurs touristiques à la biodiversité et aux milieux aquatiques locaux**
- **Action 2 Equipement en prétraitement des graisses : Poursuite de la mise en place d'un dispositif de financement pour les restaurateurs pour l'achat d'un bac à graisse adapté (nouvelle fiche action).**
- **Action 3 1 ETP dédié : Financement d'un poste de chargé de mission eau et assainissement pour une 2ème année**
- **Action 4 AAP « Economies d'eau pour les entreprises » : Reconduction de l'appel à projets suivant de nouvelles dispositions (modification du processus de candidature).**
- **Action 5 Forums de l'eau dans l'industrie : Poursuite de l'organisation de rencontres pour la sensibilisation et l'implication des industriels dans les problématiques liées à l'eau.**
- **Action 6 Parcours de formations courtes ODE : Planification d'un parcours de formations courtes de l'ODE pour un minimum de 8 entreprises participantes.**
- **Action 7 AAP pour la végétalisation des parkings : Mise en place d'un nouveau dispositif de financement pour la végétalisation des parkings auprès des entreprises (priorité par zones).**
- **Action 8 : Filière valorisation des graisses issus des restaurants : Organiser et développer la filière de récupération et de valorisation des graisse et huiles des restaurateurs.**

○

A.2. Aménagements et équipements récréatifs

Action A.2.1. Valorisation environnementale des espaces balnéaires

Avancement : ■□□□□□□□□□ 10%

Portage : CACEM

Les plages associées aux zones de baignade constituent des lieux de vie importants pour la population civile et dont la qualité se doit d'être préservée. Or, les espaces balnéaires sont sensibles à de nombreux types de déchets, marins avec l'arrivée de macro-déchets anthropiques ou de laisses de mer, terrestres avec les dépôts sauvages ou l'abandon des déchets liés à la consommation sur la plage.

Si pendant longtemps, la logique fut d'équiper de manière homogène les plages pour récupérer les déchets produits, une nouvelle logique prône au contraire de supprimer les poubelles de plage pour installer en arrière plage un dispositif de tri sélectif. En parallèle de cette action, il est possible d'impliquer les usagers des plages dans leur gestion environnementale en installant des bacs à marée. Le bac à marée est un espace de collecte ludique des macro-déchets jonchant les plages où il est demandé aux usagers de déposer dedans uniquement les déchets anthropiques, les déchets naturels devant être laissés sur la plage.

Les communes disposant de plages sur la façade littorale de la baie de Fort de France signeront en 2020 la charte d'engagement « Une plage sans déchet plastique » du Ministère de la Transition écologique et solidaire. Les 4 communes concernées par cette action sont Schoelcher, Fort-de-France, les Trois-Ilets et les Anses d'Arlet.

Les objectifs de cette action sont à la fois de proposer une meilleure collecte des déchets sur les plages, de diminuer le coût du ramassage et d'impliquer la population dans la gestion environnementale des plages.

L'étude se décomposera de la façon suivante :

- Phase 1 : Etat des lieux et concertation
 - Etudier la gestion actuelle des déchets sur les plages du territoire (acteurs, rôles et fonctionnement, équipements, localisation...);
 - Proposer des actions visant à l'amélioration de la gestion environnementale des plages, au regard de la Charte Plages Sans Déchets Plastiques ;
 - Concertation avec les acteurs concernés par la mise en œuvre des actions (présentation de la charte, proposition et choix des actions à mettre en œuvre) ;
 - Elaboration d'un plan d'actions.
 - Celui-ci détaillera notamment le mode de gouvernance et de gestion.
- Phase 2 : Mise en œuvre
 - Le prestataire devra accompagner les Communes à la signature de la charte d'engagement « Une plage sans déchet plastique » ;
 - Il devra par la suite accompagner la mise en œuvre des actions retenues.
- Phase 3 : Suivi et valorisation
 - Le prestataire devra concevoir les indicateurs de suivi des actions mises en œuvre (tonnages, impact...). Il devra préciser la ou les entité(s) en charge de

- ce suivi ;
- Le prestataire fera des propositions de valorisation de la signature de la Charte et des actions mises en œuvre à travers une communication adaptée (en s'appuyant notamment sur les moyens de communication du contrat de baie et de ses partenaires) ;

Le prestataire concevra une enquête annuelle à mener auprès des usagers, afin d'évaluer la réussite de l'action.

Le CCTP de cette action a été rédigé afin qu'un Bureau d'Etude accompagne la CACEM et l'Espace Sud dans la démarche. Le marché est à ce jour en attente de consultation et de lancement.

Thème B. Une filière nautique responsable

B.1. Organisation des zones de mouillage

Action B.1.1. Identification des besoins et des attentes en mouillage sur l'ensemble du littoral

Avancement : ■□□□□□□□ 10%

Portage : CACEM

La base du nautisme est de pouvoir se déplacer en mer avec une embarcation d'un point à un autre, ce qui nécessite à la fois des espaces pour amarrer son bateau (même temporairement) et des services autour de ces zones pour assurer la satisfaction des usagers.

Le mouillage des embarcations est susceptible de dégrader fortement les biocénoses marines. Il est donc important de proposer des solutions de mouillage écologique.

Le Contrat de la Grande Baie souhaite lancer un triptyque d'actions dont l'objectif opérationnel est d'installer et organiser des Zones de Mouillage et d'Equipements Légers sur tout son territoire (de Schœlcher à Cap Salomon). La première action de ce triptyque est la réalisation de l'étude de préfiguration pour la mise en place de Zones de Mouillages et d'Equipements Légers sur le territoireu Contrat de la Grande Baie Martinique.

L'étude se déclinera en quatre phases :

- **Phase 1 : Etat des lieux et identification des zones de mouillage**
 - Environnement physique : biocénoses marines, climat, vent, température, pluviométrie, insolation, marée, hydrographie, occupation du sol ;
 - Description des usages du mouillage : zones, fréquentation, type de mouillage, motifs de visite, saisonnalité, déplacements, durée du mouillage, conflits d'usage, etc. ;
 - Analyse des projets de mouillage passés ou existants dans la zone : gouvernance, infrastructures existantes, exploitation, modalités de reprise et d'amélioration ;
 - Identification de zones de mouillage potentielles ;
 - Accompagnement à la création ou à la mise à jour des plans de balisage littoraux de chaque commune : en concertation avec la Direction de la Mer et les Communes.
- **Phase 2 : Enquête de terrain**
 - Rédaction d'un questionnaire à destination des plaisanciers et recueil des réponses sur les besoins et les usages des zones de mouillage : le prestataire devra faire plusieurs propositions de modes de consultation des plaisanciers ;
 - Analyse des résultats ;
 - Propositions de services complémentaires à associer aux ZMEL.
- **Phase 3 : Volet juridique et gouvernance**

- Pouvoir de police maritime : définition d'un règlement de police maritime commun, contours juridiques et techniques d'application de ce pouvoir de police, possibilités de financement et retours d'expérience ;
- Propositions de différents scénarii sur le cadre juridique permettant la gouvernance, la gestion et l'exploitation optimisées de l'ensemble des zones de mouillages.

- **Phase 4 : Plan de gestion global**

- Mise en cohérence des phases étudiées ;
- Proposition de plusieurs scénarii de gestion globale à l'échelle de la Grande Baie avec une stratégie de déploiement des mouillages de plaisance et une planification cohérente des services associés.

Une première séance de travail qui rassemblait la Direction de la Mer, l'ODE et le Parc Marin a eut lieu le 6 mai 2022 afin de cadrer l'action ;

Un premier COTECH a rassemblé les principaux acteurs le 7 juillet 2022.

Un marché a été attribué au groupement BRL/Impact Mer, qui mènera l'étude, en mars 2023, et la première réunion de travail s'est tenue le lundi 27 mars 2023. S'en suivra un nouveau COTECH. En parallèle, la phase d'état des lieux a démarré.

Action B.1.2. Accompagnement à la création de ZMEL sur l'ensemble du littoral

Avancement : □□□□□□□□□□ **0%**

Portage : CACEM

L'organisation et l'encadrement des zones de mouillage constituent des enjeux forts de la gestion des littoraux. Activité potentiellement dégradante pour les milieux, le mouillage peut, selon la volonté des collectivités locales, être encadré pour limiter les impacts et développer les services auprès des usagers.

Cet encadrement passe par la création de Zones de Mouillages et d'Equipements Légers (ZMEL) encadrée réglementairement, et la possibilité de corollaire avec l'interdiction de mouillages en dehors des ZMEL. La réglementation portant sur les ZMEL est en cours de modification avec un décret d'application prévu pour le premier trimestre 2020. Les ZMEL de la baie de Fort de France devront respecter ce nouveau décret. Les objectifs de l'action sont, via la création de ZMEL, protéger les fonds marins, développer les services autour du nautisme et homogénéiser les prestations à l'échelle de la baie.

Cette action n'a pas fait l'objet d'un travail ou d'un avancement particulier sur l'année 2022. Elle sera mise en place à l'issue de l'action B.1.1.

Action B.1.3. Mise en réseau des ZMEL

Avancement : □□□□□□□□□□ **0%**

Portage : CACEM

Les ZMEL sont des équipements nautiques permettant le développement de services et d'activités autour des espaces de mouillage. Aujourd'hui les ZMEL sont pour la plupart gérées de manière autonome et indépendantes les unes des autres ce qui engendre une perte de valeur globale, des services statiques aux plaisanciers, des règlements de police différents et une faible lisibilité.

L'objet de cette action, une fois les ZMEL créées, est de les mettre en réseau de manière à fluidifier et homogénéiser leur fonctionnement, augmenter le niveau et la qualité des services aux usagers, améliorer les retombées économiques.

Cette action n'a pas fait l'objet d'un travail ou d'un avancement particulier sur l'année 2022. Elle sera mis en place à l'issue de la mise en places des ZMEL, de leurs services associés, ainsi que des choix de gouvernance qui auront été fait dans les actions B.1.1 et B.1.2.

B.2. Des ports de plaisance à haute qualité environnemental

Action B.2.1. Obtention de la certification européenne « Ports propres » pour l'ensemble des ports de plaisance

Avancement : ■■■□□□□□□ 30%

**Portage : Marina d'Etang
Z'Abricots – Marina de
la Pointe du Bout**

Le suivi de la qualité des masses d'eau, réalisé dans le cadre du SDAGE, met en évidence de fortes pressions sur les 2 masses d'eau côtières de la baie de Fort-de-France. Au vu du nombre de pressions fortes, ces dernières ont été classées en Risque de Non Atteinte des Objectifs d'Etat (RNAOE) pour 2021.

Les activités portuaires peuvent être sources de pollutions chimiques (hydrocarbures, métaux lourds en provenance des aires de carénage, d'activités commerciales ou artisanales ou des bateaux en mouillage) mais aussi bactériennes (rejets directs des eaux noires et grises, ruissellement sur zones imperméabilisées) ou physiques (apport de macrodéchets divers). L'amélioration de la qualité des eaux de la baie passe donc notamment par la mise en place d'une meilleure gestion des déchets et des effluents produits par les activités des ports de plaisance, à l'échelle de la baie. L'objectif de cette action est de limiter l'impact des activités liées aux ports de plaisance sur la qualité des eaux via la certification « Port Propre ».

Une étude diagnostic a été réalisée pour la Marina d'Etang Z'Abricots, ainsi qu'un audit pour son éligibilité à la certification « Port Propre » dont il ressort que les points d'amélioration concernent :

- **La gestion des déchets**
- **La gestion des eaux grises/eaux noires**
- **L'alimentation en eau et électricité**

Il est prévu pour l'année 2023 :

- Un « coin propre » pour les déchets portuaires issu de l'entretien des navires,
- La réparation des bornes de distribution d'eau potable et d'électricité actuellement en panne,
- Un système de récupération des eaux grises et des eaux noires. Une réflexion est en cours pour une éventuelle mutualisation du service avec la marina de la Pointe du Bout.

La Marina de la Pointe du Bout n'a pas encore engagé de démarches afin d'obtenir la certification. La direction de la Marina a changé le 1^{er} septembre 2022, Mme Toussaint a été remplacée par Madame Valérie HIERSO. Une première rencontre est planifiée le 18 avril 2023.

*

Action B.2.2. Modernisation et amélioration des performances environnementales de l'air technique de plaisance

Avancement : ■■■■■□□□□ 50%

Portage : Le Grand Port

Les aires techniques de plaisance constituent des sources potentielles de pollution importante du milieu marin. Le carénage, le nettoyage et les réparations sur les embarcations sont génératrices de pollutions physico-chimiques (principalement des métaux lourds et des hydrocarbures) et de déchets solides ou liquides (tout-venants, huiles et hydrocarbures, batteries, engins pyrotechniques, matériel électronique, ...) qu'il convient de gérer sur site de l'aire de la baie des Tourelles, avant l'évacuation dans une filière d'élimination appropriée.

Objectif : Limiter l'impact des activités portuaires sur la qualité des eaux

Cette action est portée par le Grand Port, qui a d'ores et déjà entrepris des travaux de modernisation de ses infrastructures, notamment concernant les aires de carénages. Le nouveau contrat de concession de l'aire de carénage a débuté le 1^{er} Janvier 2023.

Le programme d'investissement du Grand Port a été engagé, et la maîtrise d'œuvre de l'extension de la zone de collecte des eaux de carénage a débuté.

Action B.2.3. Lutte contre le carénage sauvage

Avancement : ■□□□□□□□ 10%

Portage : CACEM

Les opérations de carénage des embarcations sont susceptibles d'engendrer des flux de pollution et des déchets importants. Volontairement ou par méconnaissance des enjeux, des particuliers peuvent réaliser ces opérations en dehors de toutes structures adaptées générant ainsi des dommages à l'environnement par l'abandon de déchets dans la nature ou par l'écoulement de polluants. Si l'absence d'aires techniques adaptées est une cause de ces carénages sauvages, la méconnaissance des impacts de ces pratiques en est une autre.

Il convient donc de prévoir un plan global (technique et sensibilisation des usagers) permettant de diminuer ces pratiques.

Un cahier des charges a donc été rédigé pour une étude de préfiguration pour la lutte contre le carénage sauvage sur le territoire du Contrat de la Grande Baie Martinique.

Objectif : Limiter l'impact des activités portuaires sur la qualité des eaux.

Cette étude se déroulera en trois phases :

- Phase 1 : Etat des lieux de la pratique du carénage

Le prestataire devra évaluer les pratiques de carénage sur les communes littorales du Contrat de la Grande Baie Martinique : Zones de pratiques (espaces privés, publics ou sauvages), proportion et fréquence de pratique dans ces zones, qu'il devra cartographier.

Enfin, le prestataire devra évaluer la capacité de traitement des centres de carénage déclarés existants sur la zone d'étude et indiquer si leur capacité permet de répondre à la demande. Il devra également préciser leur conformité en termes d'impact environnemental.

- Phase 2 : Elaboration de documents de sensibilisation adaptés aux pratiques identifiées.

Le prestataire devra proposer au moins 3 types de supports de communication différents permettant de sensibiliser les usagers aux conséquences du carénage sauvage sur l'Environnement (flyers, affiche, spot...).

- Phase 3 : Proposition de plan d'action.

Le prestataire devra proposer un plan d'action permettant d'améliorer la pratique du carénage dans la zone d'étude.

Il devra proposer des modalités de mise en œuvre des actions de sensibilisation :

- Identification les zones à cibler ;
- Choix de la méthode à employer ;

Proposition de portage des actions de sensibilisation.

En fonction des zones de pratique informelles, et s'il l'estime pertinent, le prestataire pourra proposer des actions visant à accompagner la régularisation de certaines activités, en déterminant l'entité compétente pour effectuer chaque action.

Le marché a été notifié le mercredi 15 mars 2023, au bureau d'étude OTEIS. La réunion de démarrage de cette action s'est tenue le 21 mars 2023.

B.3. Une filière nautique intégrée

Action B.3.1. Elimination des épaves des navires et filière de recyclage des BPHU

Avancement : ■■■■■■■□□□ 70%

Portage : Parc Marin - CACEM

La flotte de navires de plaisance en France est vieillissante et de nombreux bateaux qui ne sont plus en état de naviguer jonchent les littoraux. Cette situation engendre une pollution visuelle importante et est susceptible de générer des flux polluants vers le milieu en fonction des fluides et équipements du bateau.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique a instauré une responsabilité élargie des producteurs (REP) de bateaux de plaisance ou de sport. A compter du 1er janvier 2019, toutes les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marché national à titre professionnel des navires de plaisance ou de sport sont tenues de contribuer ou de pourvoir au recyclage et au traitement des déchets issus de ces produits. Si la législation intègre dorénavant le recyclage des embarcations hors d'usage, il convient de la traduire localement en une filière opérationnelle.

Le Parc Marin Martinique a porté en 2022 une action consistant à la localisation et aux retrait de 45 épaves sur 50 localisées dans la Grande Baie Martinique par le resencement de la Direction de la Mer et du Parc Marin.

L'ADEME a monté une filière de traitement des épaves a été créée avec MétalDom. Il reste cependant 5 épaves localisées vers la Pointe des Sables à Fort de France ainsi qu'aux Trois Ilets en attente de retrait. La CACEM poursuivra le travail dans le courant de l'année 2023, en procédant au retrait des épaves restantes.

Action B.3.2. Création d'une filière de traitement des déchets maritimes

Avancement : □□□□□□□□□□ 0%

Portage : A définir

La pratique des activités maritimes génère la production de nombreux déchets de natures diverses (Papiers Cartons souillés, Plastiques, Bois, Métaux, Toxiques liquides (acides, peintures, colle, vernis, solvants, etc...), Toxiques solides, Emballage souillés, Huiles de vidange, Batteries, Piles, Filtres à huile et à carburant, Hydrocarbures, engins pyrotechniques).

La gestion de ces déchets doit se concevoir depuis leur lieu de production (le bassin portuaire ou l'aire technique) jusqu'à leur lieu de stockage ultime ou d'élimination. Pour cela, des filières opérationnelles (collecte sur le site de production, transport, stockage et élimination) doivent être mise en place pour l'ensemble des déchets dont les filières n'existent pas déjà. L'objectif de cette action est de limiter l'impact des activités maritimes sur la qualité des eaux.

Cette action n'a pas fait l'objet d'un travail ou d'un avancement particulier sur l'année 2022. Un cahier des charges est en cours de rédaction pour le lancement d'une étude de préfiguration en vue de la création d'une filière de traitement des déchets maritimes.

Action B.3.3. Création d'une filière de traitement des déchets de dragage

Avancement : □□□□□□□□□□ **0%**

Portage : **CTM**

Un certain nombre d'analyses montrent que la qualité des sédiments de la baie de Fort-de-France (principales zones portuaires et embouchures de la Lézarde et de Rivière-Salée notamment) n'est pas satisfaisante au regard de certains micropolluants (métaux, TBT, PCB, hydrocarbures, pesticides).

Le devenir de ces sédiments, dragués dans le cadre d'opérations d'entretien des ports et des cours d'eau, constitue un enjeu majeur pour le territoire du contrat de baie et pour l'ensemble de la Martinique.

Le SDAGE interdit en effet désormais le clapage de ces déchets en mer. Actuellement, il n'existe pas de filière spécifique.

Afin d'améliorer la gestion de ces sédiments, une étude spécifique doit être menée afin d'évaluer l'opportunité de mise en place d'une filière de traitement et de valorisation.

Cette action portée par la CTM n'a pas fait l'objet d'un travail ou d'un avancement particulier sur l'année 2022.
--

Action B.3.4. Réduction de l'impact lié à la circulation des navires sur les cétacés

Avancement : ■■■■■□□□□□ **50%**

Portage : **Le Grand Port**

Cette action a pour but :

1. D'approfondir les connaissances sur l'utilisation de l'habitat de la baie de Fort-de-France par différentes espèces de cétacés.
2. De connaître l'état de santé des cétacés via l'identification et la détermination de l'origine naturelle ou anthropique des marques.
3. D'améliorer la gestion des activités maritimes se déroulant dans la circonscription du Grand Port Maritime et à proximité.

Il est proposé d'identifier les différents habitats utilisés par les espèces de cétacés rencontrées sur la côte Caraïbe, ainsi que les voies de migrations de ces animaux afin de pouvoir limiter l'impact des trafics maritimes sur ces animaux.

À l'issue de l'étude il sera remis un rapport détaillé regroupant les analyses pour chacune des espèces observées ainsi qu'une cartographie globale, par comportement et par espèce. Les habitats pour chaque espèce ainsi que les routes empruntées seront présentés. En fonction des résultats observés, des propositions de mesures de gestion seront faites, afin de préserver ces espèces et réduire les impacts anthropiques. La finalité étant l'élaboration de voies

maritimes et de règlements d'utilisation de ces voies afin de minimiser l'impact anthropique.



La première phase de l'étude menée par Aquaserach pour le Grand Port Maritime a fait l'objet d'une présentation le 25 novembre 2022.

Les premiers résultats ont permis de mettre en évidence :

- **La cartographie acoustique de baie de Fort-de-France entre 10 et 20m de profondeur, et de mettre en évidence les zones de haute énergie acoustique.**
- **Le bon fonctionnement de la méthode d'enregistrement des hydrophones en triangulation qui a permis d'enregistrer et de suivre les cétacés durant plusieurs heures et de les localiser.**
- **L'effet de masquage des bruits provenant des navires sur le chants des baleines**

La deuxième phase de recherche doit se poursuivre jusqu'en mars 2023, et les résultats finaux seront communiqués en juin 2023.

Thème C. De la Terre vers la Mer

C.1. Restauration des milieux naturels

Action C.1.1. Etude préalable à la réalisation d'action de reconquête de zones de mangrove

Avancement : ■■■■■■■■ 100%

Portage : CACEM

En baie de Fort-de-France, la mangrove couvre près de 1300 ha ce qui représente près de 70% des mangroves de la Martinique. Elle occupe principalement la partie nord-est de la baie: Baie de Génipa et Cohé du Lamentin.

Cette formation végétale caractéristique des milieux marins tropicaux est un milieu fragile qui connaît des phases d'extension et de recul en fonction de contraintes naturelles (marées de tempête, vents et houles cycloniques, phénomènes d'accrétion/érosion) et des pressions humaines (urbanisation du littoral, pollutions physiques et chimiques).

Elle assure des fonctions essentielles pour l'équilibre écologique de la baie : rôle de filtre permettant d'assurer l'épuration des eaux marines et fluviales, protection du littoral contre l'érosion marine, réserve naturelle pour de nombreuses espèces animales et végétales, nurserie pour les populations de poissons de la baie...

L'objectif de cette action était de réaliser une étude préparatoire à la mise en œuvre d'actions de reconquête de la mangrove sur le périmètre de la baie de Fort-de-France.

L'étude a été réalisée par le Bureau d'études Impact-Mer pour le compte de la CACEM. 5 sites de replantation de mangrove ont été identifiés, les protocoles des opérations ont été définis ainsi que les estimations des coûts des travaux :

- 2 sites en bordure de la ZI de la Lézarde ;
- 1 site à l'ouest de la Marina du Port Cohé ;
- 2 sites sur la commune de Ducos, dans le secteur de Canal Cocotte.

Action C.1.2. Actions de reconquête de zones de mangrove

Avancement : ■■■□□□□□□□ 20%

Portage : ONF – Ville du Lamentin

L'objectif de cette action est de réaliser les opérations de reconquête de mangrove définies par l'action C.1.1.

Les 2 opérations situées derrière la ZI de la Lézarde sont portées par la Ville du Lamentin, dans le cadre du projet Réciprocité.

Ces opérations ont fait l'objet de travaux de replantations de palétuviers en 2022 à l'entrée de la mangrove derrière la zone industrielle de la Lézarde (photos). L'opération située sur le site proche du Port Cohé est portée par la CACEM. Elle n'a pas encore démarré. Une des deux opérations situées à Ducos est portée par l'ONF, au quartier Canal. Elle devrait démarrer en 2023. La dernière opération située sur une zone proche de la rivière des Pères n'a pas encore de portage. Une réunion avec la Ville de Ducos est en cours de planification.



Action C.1.3. Projet en génie écologique ZAB

Avancement : ■■■■■□□□□□ 50%

Portage : CACEM

Le Projet ZAB est un projet innovant en génie écologique, situé sur la Pointe des Sables, à l'entrée Sud du Port de plaisance de l'Etang z'Abriots. Il propose une solution innovante basée sur la nature pour protéger le plan d'eau portuaire de l'agitation due au clapot et aux vagues.

Il s'articule autour de 3 principes :

- Accrétion de sédiment par piégeage sur la Pointe des Sables
- Développement de la mangrove et de la biodiversité associée
- Protection du plan d'eau

La phase étude de ce projet est terminée. Elle s'est appuyée sur une étude sédimentologique et une étude des courants de la baie de Fort-de-France, appuyée par l'étude HydroSedMar, réalisée dans le 1^{er} contrat de baie. Les infrastructures accélérant la sédimentation des fonds ont été déployées en janvier. L'étude d'accrétion des sédiments autour des dispositifs est en cours.

Action C.1.4. Opérations de nettoyage de sites

Avancement : ■■■□□□□□□ 30%

Portage : CACEM

L'action consiste en l'organisation d'opérations de ramassage de macro-déchets sur des zones naturelles, selon un programme devant toucher l'ensemble de la baie sur la durée du contrat. Elles se font sous l'intitulé « Opérations Plus Belle Ma Baie ». Ces opérations sont montées en collaboration avec des partenaires tels que les Communes et EPCI concernées, ainsi qu'avec des associations ou autres structures impliquées classiquement dans ce type d'opérations. La population est invitée à participer à ces opérations via les canaux de la CACEM, du contrat de baie, et ceux des partenaires des opérations. Il s'agit de ramasser manuellement les déchets rencontrés sur le site. Un tri est opéré afin de respecter les différentes filières de traitement. Un récapitulatif des poids et typologie des déchets récoltés est opéré en fin de chaque opération. Une valorisation en termes de communication et de sensibilisation est réalisée pour chaque opération.

Deux opérations PBMB ont été organisées en 2022 :

- Une action au niveau de la mangrove située derrière l'aéroport Aimée Césaire le 8 avril 2022 ;
- Une action au niveau de la mangrove de Coco Léchèl à Volga Plage le 16 septembre 2022.

○ Mangrove Derrière l'aéroport :

Quelques chiffres :

- 35 bénévoles
- 2 bennes de 1100 kg de ferrailles et 1000 kg de déchets divers
- 5 Bacs de 750 L d'ordures ménagères



○ Mangrove de Coco Léchèl :

Située entre Dillon et Volga, Coco Léchèl est une mangrove de Fort-de-France.

Quelques chiffres :

- 25 bénévoles
- 2 bennes de ferraille
- 2 bennes bois
- 1 bac verre
- 1 bas plastique
- 10m² de déchets verts

Action C.1.5. Etude pour la réduction du transfert des macrodéchets des rivières à la mer

Avancement : ■■■■■■■■■■ **100%**

Portage : **CACEM**

On estime que 80% des déchets marins proviennent de la terre (activités anthropiques), les bassins versants jouant un rôle de collecteurs, et les cours d'eau de drains vers le littoral et la mer. Ils sont alors portés par les vents et courants ou se déposent sur les fonds.

On les retrouve sur les plages, le long des rivières et canaux, aux embouchures des cours d'eau, aux sorties des réseaux d'eaux pluviales, sur les zones de mouillage, les plages, ainsi que les mangroves.

Ces macro-déchets nuisent à la beauté des paysages et ont un effet considérable sur les biocénoses marines dans lesquelles ils s'accumulent.

L'objectif de cette action est d'identifier les principales sources de ces déchets, de localiser les zones de transfert et d'accumulation et de proposer des solutions techniques sur des sites stratégiques permettant de les récupérer avant qu'ils ne rejoignent la mer.

Cette action a été réalisée en 2022 par le Bureau d'Etudes Safège-Suez pour le compte de la CACEM. 5 sites d'expérimentation ont été identifiés et plusieurs types d'opérations ont été définis pour chaque site. Le chiffrage des opérations a aussi été réalisé.

Les sites retenus sont :

- **Canal Levassor (fillets en sorties de drains pluviaux et barrage à bulles)**
- **Pont de Chaines (piège à déchet sur le radier)**
- **Ravine Bouillé (Nasse à déchet avec barrière flottante dans le lit du cours d'eau)**
- **Rivière Salée (Fillets en sorties de drains pluviaux et barrages flottants)**
- **Ravine Citron (Epis déflecteurs en quinconce)**

Action C.1.6. Opérations de collecte, traitement et valorisation des déchets de rivières

Avancement : □□□□□□□□ **0%**

Portage : **CACEM**

Les cours d'eau sont le principal vecteur du transport des macro-déchets provenant du bassin versant, vers le littoral et la mer. Ceux-ci se retrouvent le long des cours d'eau, du littoral et

dans le milieu marin. Ils défigurent les paysages remarquables et polluent les écosystèmes dans lesquels ils s'accumulent.

L'objectif de cette action est la mise en place des opérations définies dans l'action C.1.5.

Les gestionnaires potentiels identifiés seront sollicités afin de porter les opérations définies. Plusieurs maîtres d'ouvrage pourront collaborer sur la même opération, en fonction de leurs champs de compétence (mise en place du dispositif de collecte, gestion des déchets collectés, traitement et valorisation, actions de communication et de sensibilisation...). Le pilotage de chaque opération sera effectué par les EPCI dont le territoire est concerné.

Le premier COTECH de cette action doit être organisé dans le courant du mois d'avril 2023, afin de définir les portages.

Action C.1.7. Etude sur l'érosion des sols et les transferts sédimentaires du bassin versant de la Lézarde

Avancement : ■■■■■■■■■■ **20%**

Portage : **BRGM**

L'érosion des bassins versants est susceptible d'impacter l'équilibre des écosystèmes d'une baie comme celle de la Grande Baie et de favoriser l'arrivée de certains polluants dans les eaux littorales. Le long des cours d'eau, les apports terrigènes préoccupent notamment les élus. Dans ce contexte, la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM) et l'Espace Sud souhaitent déployer des actions pour limiter les apports solides à la baie.

Le projet HYDROSEDMAR (<https://hydrosedmar.brgm.fr/>), réalisé entre 2016 et 2019 s'était attaché à caractériser le fonctionnement hydrodynamique de la partie marine de la baie. Le présent projet vise quant à lui à préciser l'origine des apports sédimentaires terrestres qui vont arriver à la baie via le réseau hydrographique. En effet, l'origine des sédiments et les processus de déplacement n'ont pas encore été étudiés jusque là.

L'objectif de ce projet est de définir un plan d'actions pour diminuer l'érosion sur les bassins versants de la rivière Lézarde (portage CACEM) en cohérence avec le plan d'action qui sera défini en parallèle sur la rivière Salée (portage CAESM). Sur ces bassins versants, les processus susceptibles de produire des sédiments sont l'action érosive du ruissellement et les mouvements de terrain (type glissements ou érosion). Pour réduire la production des sédiments incriminés, le BRGM propose d'identifier d'abord l'origine de l'érosion sur ces bassins versants puis de donner les informations cartographiques associées pour cibler dans un second temps, les actions de remédiation adaptées.



Cette étude, portée par le BRGM a été lancée en avril 2022 et se déroulera sur 3 ans. Une première visite de terrain a été effectuée au mois de juin 2022, avant la saison des pluies afin de prélever des échantillons de sols et de mettre en place deux trappes à sédiments dans les cours d'eau (une dans la Lézarde et une dans la rivière salée).

Les étapes 1 et 2 sont actuellement en cours :

Pour l'étape 1 (Identification des processus sédimentaire):

- Prises de contact avec les différents acteurs (ODE, communes, OFB, ONF, parc marin, chambre d'agriculture, DEAL.)
- Récupération des données existantes : Bibliographie sur les processus d'érosion en domaine insulaire volcanique, cartographie de l'occupation des sols, de la nature des sols, modèles numériques de terrain, chroniques pluie-débit-turbidité existantes
- Traitement statistique et analyse de données cartographiques
- Traitement des séries temporelles en cours
- Analyse des chemins de l'eau et traitements du MNT associés

Pour l'étape 2 (Traçage) :

- Cartographie et prélèvement de sources potentielles sur les deux bassins versants (culture, glissements de terrain, berges)
- Instrumentation de terrain : mise en place de trappes à sédiment pour disposer d'échantillons de sédiments en transit dans les cours d'eaux vers la Baie de Fort-de-France
- Analyse en laboratoire des échantillons prélevés sur le terrain débuté et toujours en cours

Action C.1.8. Action de réduction des apports sédimentaires et phytosanitaires dans la baie

Avancement : 0%

Portage : CACEM

Au-delà des enjeux pour l'agriculture martiniquaise, l'érosion des sols représente une menace pour la baie de Fort de France.

Suite à l'étude réalisée pour l'action C.1.7 sur l'érosion des sols et le transfert sédimentaire dans la baie, des actions concrètes seront mises en place, basées sur les résultats de cette étude, et notamment le point 6 : « Élaboration d'une stratégie future de gestion du ruissellement et de l'érosion des sols dans un contexte de changement climatique ».

L'objectif est la réduction des apports sédimentaires et phytosanitaires dans la baie.

Cette action n'est pas encore lancée, et dépend de l'action C.1.6.

Action C.1.9. Programme scientifique de recherche pour la restauration de l'état

écologique de la Grande Sèche

Avancement : □□□□□□□□□□ **0%**

Portage : **Le Grand Port**

Afin d'alimenter une base de données de référence sur le secteur de la Caye de la Grande Sèche, le programme de recherche mettra en place des études et des expérimentations sur la captation et le maintien larvaire d'espèces coralliennes au sein de la Caye de la Grande Sèche.

Le Grand Port Maritime de la Martinique propose la réalisation d'une étude comparative in-situ de 3 éco-récifs différents situés dans des conditions environnementales égales au sein du territoire du GPMLM, permettant d'alimenter la connaissance scientifique. Un suivi scientifique et écologique découlera de cette étude pour permettre un retour d'expérience sur les récifs artificiels. Enfin, le programme pluriannuel s'impliquera dans des projets de thèses portant sur la biologie : la connaissance écologique et génétique, le fonctionnement des pontes en masse des espèces protégées et la restauration naturelle de récif mais également sur les aspects socio-économiques tel que l'évaluation des services écosystémiques procurés par les récifs et l'incidence sociale et économique de leurs dégradations. L'objectif est d'améliorer et de pérenniser la connaissance scientifique sur une zone récifale.

Le programme de recherche scientifique et opérationnel visant la restauration du récif de la caye Grande Sèche s'organise de la façon suivante:

- Etude et expérimentation sur la captation et le maintien larvaires d'espèces coralliennes sur la Caye de la Grande Sèche
- Etude comparative de 3 récifs anthropiques et suivi scientifique et écologique des programmes d'études
- Mise en place d'un comité scientifique et technique pour valider le programme et évaluer les résultats d'un programme scientifique de restauration de la Grande Sèche comprenant des objectifs de connaissance sur les processus écologiques dans les récifs coralliens, et des objectifs opérationnels de restauration naturelle du récif
- Financement de thèse portant sur la biologie : la connaissance écologique et génétique, le fonctionnement des pontes en masse des espèces protégées et la restauration naturelle de récif

Cette action n'a pas fait l'objet d'un travail ou d'un avancement particulier sur l'année 2022. Le Grand Port prévoit à partir de 2023 :

- **D'une part l'étude des mesures compensatoires, liées à l'arrêté de dérogation espèces protégées, afin de déployer trois « villages récepteur » pour des coraux et leurs supports. Ces spécimens seront prélevés sur la digue Nord de la Point des Grives. L'objectif est la conservation de ces espèces sensibles et le développement d'une bibliographie scientifique sur le déplacement des coraux d'un espace à un autre.**
- **D'autre part, la constitution d'un programme scientifique global en collaboration avec le CNRS afin d'améliorer les connaissances scientifiques de la Grande Sèche et de mettre en place des mesures de restauration.**

C.2. Valorisation du patrimoine naturel de la baie

Action C.2.1. Identification et mise en valeur des éléments historiques patrimoniaux et écologiques sur le pourtour de la Grande Baie Martinique

Avancement : ■□□□□□□□□□ **10%**

Portage : **CACEM**

Classée parmi les plus belles baies du monde, la baie de Fort de France présente des paysages divers et variés constituant un ensemble d'une grande valeur.

Son littoral dispose d'atouts indéniables permettant une identification des résidents et la constitution d'un produit touristique inédit permettant d'attirer les touristes et visiteurs plus longtemps autour de la baie.

Or ces atouts patrimoniaux, historiques ou écologiques ne sont pas mis en valeur voire ne sont pas identifiés.

L'absence de recensement de ces sites et la difficulté de longer vers le littoral engendrent une faible identification des résidents à leur baie. Or, l'identification à un territoire permet de mieux le préserver.

L'objectif de cette étude est de faire un recensement exhaustif des différents sites patrimoniaux, historiques et écologiques de manière à pouvoir les mettre en valeur et générer un sentiment d'appartenance de la population locale autour de ce patrimoine commun.

L'étude a pour vocation de constituer un catalogue exhaustif des sites patrimoniaux, historiques et écologiques sur le pourtour de la baie. Cette base de données pourra servir à la constitution d'un outil informatique (fixe et mobile) servant à faire prendre conscience aux habitants de la richesse de la baie et de son littoral, valoriser le patrimoine local, améliorer l'attractivité touristique ou encore l'utiliser en tant que support pédagogique.

La mission se déroulera en deux phases :

- Phase 1 : Recensement bibliographique des différents sites et rédaction des fiches ;
- Phase 2 : Enquête de terrain afin de compléter le recensement bibliographique et réalisation de la couche SIG de géoréférencement des sites ;

Le territoire d'étude concerne une bande comprise entre le trait de côte et la route nationale sur les communes suivantes : Schœlcher, Fort-de-France, le Lamentin, Ducos, Rivière Salée, les Trois Ilets, et les Anses d'Arlet.

Chaque site fera l'objet d'une description comportant :

- Sa géolocalisation ;
- Son nom ;
- Son type ;
- Une note de synthèse présentant son intérêt et sa valeur ;
- Un plan masse et de situation ;
- Sa voie d'accès ;
- Des illustrations ou schémas explicatifs du site ;
- Des éléments historiques et/ou explicatifs, le cas échéant ;
- Des photographies.

Le marché a été publié le 3 avril 2023. Une fois le prestataire sélectionné, l'étude se déroulera sur une durée de 3 mois.

Action C.2.2. Création d'un sentier littoral le long de la Grande Baie Martinique

Avancement : □□□□□□□□□□ **0%**

Classée parmi les plus belles baies du monde, la baie de Fort de France présente des paysages divers et variés constituant un ensemble d'une grande valeur. Son littoral dispose d'atouts indéniables pour devenir un lieu de promenade important tant pour les résidents que pour les visiteurs. Toutefois, aujourd'hui, le littoral de la baie s'avère peu accessible et relativement peu attractif (hormis les plages) du fait d'une faible mise en valeur.

L'objectif de cette étude est de créer un sentier continu le long du littoral depuis le Nord de la baie jusqu'au Sud afin de permettre une meilleure ouverture de la baie aux résidents et la constitution d'un sentier pédestre permettant le support d'un produit touristique. L'appropriation de la baie par les résidents leur permettra de prendre conscience de la richesse des écosystèmes et ainsi une meilleure préservation du littoral et de la baie.

L'action C.2.1 aura permis d'identifier les sites attractifs autour de la baie. L'action devra permettre de relier ces sites les uns aux autres via un sentier pédestre sécurisé. Dans la mesure du possible, le sentier sera parallèle au trait de côte et le longera afin de permettre de proposer des panoramas sur le milieu marin. Le sentier devra permettre de réaliser la totalité du parcours ou différents tronçons uniquement. Les accès transversaux au littoral et au sentier seront requalifiés de manière à permettre le stationnement, ces accès seront positionnés à intervalles réguliers de manière à permettre l'intégration du sentier dans le domaine terrestre avoisinant.

Cette action n'a pas fait l'objet d'un travail ou d'un avancement particulier sur l'année 2022. Le déclenchement de cette action se fera une fois l'action C.2.1 finalisée. Un cahier des charges est en cours d'élaboration afin que cette action fasse l'objet d'un marché dans le cours de l'année 2023.

Action C.2.3. Projet « Réciprocité »

Avancement : ■■■■■■■■■■ **10%**

Rappel du contexte du projet

Dans le cadre de l'IRBST (Inventaire Rapide Biologique Sociologique et Technologique de la Cohé du Lamentin et de la Baie de Génipa) un certain nombre d'orientations pour la sauvegarde et la gestion de la mangrove ont été faites par les spécialistes des 2 îles. Le programme Réciprocité en est la résultante.

Avec pour objectif global de créer une nouvelle dynamique de vivre la proximité Mangrove – Homme afin de protéger, valoriser cet écosystème et accroître sa résilience en mobilisant les acteurs du territoire, ce programme comporte 6 projets :

1. Rangers, qui mobilise des élèves d'établissements scolaires et des adultes volontaires pour la sensibilisation de leurs pairs, la replantation et la valorisation de la mangrove.
2. Contact, qui vient mobiliser les entreprises qui jouxtent la mangrove dans les Zones d'Activité Economiques Lézarde et Les Mangles en vue de limiter leurs impacts sur l'écosystème et mobiliser leurs salariés ;
3. Morne Cabri, qui pose le principe d'une réhabilitation du site en lui redonnant un caractère plus naturel et en mettant en lumière les potentialités de mobilité et énergétique de l'îlet.
4. Longvilliers, qui aborde la question de la place de ce cours d'eau et des milieux associés dans le paysage d'entrée de ville du Lamentin, de la mise en valeur de ces éléments pour insuffler de nouvelles logiques d'aménagement du centre-ville de la commune.
5. Reboisement, qui vient affirmer la volonté de la commune de procéder à la réhabilitation des milieux naturels dégradés en incitant tout type d'initiative de replantation. De fait, la commune accompagne les opérations de compensation écologique visant à reboiser des espaces dégradées.
6. Cohé, qui pose la question de la gestion des bateaux dans le Cohé du Lamentin constitué par le plan d'eau de Californie – Morne Cabri et le Port Cohé.

L'avancement du programme en 2022 et 2023 est le suivant :

- **Rangers** : La commune a créé une réserve communale de sauvegarde de la mangrove qui permet à toute personne volontaire de participer aux actions communales de plantation et de suppression de déchets.

- **Contact** : La ville a lancé la consultation p



our la réalisation d'un cheminement en arrière de la ZI Lézarde. L'analyse des offres est en cours. Les travaux devraient débuter d'ici le mois de septembre.

- **Morne Cabri** : La ville a obtenu un financement de la Fondation du Patrimoine pour renaturer le site. 5 tonnes de déchets ont été enlevés, 164m² d'espaces ont été redonnés à la mangrove pour une régénération naturelle, 200 arbres ont été replantés sur l'îlet, des interventions ont également été réalisées restaurer la mare qui était comblée. La consultation des entreprises pour la rénovation du platelage est en cours. Les travaux devraient débuter d'ici le mois de septembre.

- **Reboisement** : Le projet expérimental "Sauvons la mangrove à 2 pas" mené à la ZI Lézarde sur 3500m² a permis de poser les bases des futures restaurations : lutte contre les espèces exotiques envahissantes, mise en terre de 1000 plants, suppression de déchets... Mais surtout, au-delà de la restauration du milieu, il importe à la ville de traiter les causes de la disparition de la mangrove, c'est à dire diminuer les flux d'eau douce vers le milieu. Elle a obtenu des financements de l'OFB (Appel à projet ReCorEA) et de l'ODE pour le projet "Sauvons plus vite la mangrove à 2 pas" qui vise à restaurer toute la mangrove proche de la ZI Lézarde et diminuer les flux d'eau douce. Pour finir, elle a répondu à des appels à projet pour restaurer et diminuer les flux d'eau douce dans toutes les anciennes mangroves de son territoire.

- **Cohé** : Dans la cadre du plan de relance, le Parc Naturel Marin a enlevé 16 bateaux abandonnés dans le Cohé du Lamentin. En lien avec l'étude portée par le Contrat de la Grande baie, les réflexions sont en cours pour réglementer le mouillage autour du Morne Cabri.

Action C.2.4. Aménagement et valorisation de la forêt de Montgérald

Avancement : □□□□□□□□□□ **0%**

Portage : **Ville de Fort-de-France**

Unique massif forestier communal de Martinique, la forêt de Montgérald d'une superficie de 18,42ha répertoriée en ZNIEFF et EBC est un véritable poumon vert enclavé dans le paysage urbain de Fort-de-France.

La ville de Fort-de-France, propriétaire du domaine forestier depuis décembre 2015, souhaite aménager le site dans le but d'offrir à la population un espace de détente et de découverte de la nature en liant la conservation in situ de la richesse floristique et faunistique de cet espace boisé tout en leur permettant de profiter des nombreux bien-être de la forêt. L'objectif de cette action est d'aménager cet espace naturel dans le but de le préserver, le valoriser et sensibiliser le public à l'environnement en le dotant d'aménagements adaptés.

Les principales actions sont les suivantes :

- Protection et mise en valeur de la biodiversité forestière et aquatique :
 - Gestion du peuplement forestier : aucune exploitation de bois ne sera réalisée, le peuplement évoluera naturellement afin de conserver le caractère sauvage du site. Un programme de travaux de soutien de la dynamique permettant la régénérescence de quelques espèces les plus remarquables sera mis en place ;
 - Gestion des espèces exotiques envahissantes : des actions de lutte contre les espèces invasives seront prévues afin de limiter l'impact des espèces déjà installées (Bambusa vulgaris...) ;
 - Gestion de la ripisylve et lutte contre l'érosion de la rivière Monsieur.
- Valorisation de l'espace boisé pour l'accueil du public. Découverte de l'écologie forestière à travers des zones de promenades le long d'un sentier de 2100 m au total. La rivière Monsieur, élément essentiel du sentier, constituera un support de découverte de la biodiversité rivulaire et des techniques de génie écologique (restauration des berges et lutte contre l'érosion). Des supports de communication à l'attention du grand public seront installés. Un programme de sensibilisation sera développé à destination des écoles du territoire.

Cette action n'a pas fait l'objet d'un travail ou d'un avancement particulier sur l'année 2022. Des aménagements, en phase de maîtrise d'oeuvre, sont actuellement à l'étude à la ville de Fort-de-France.

Action C.2.5. Classement et mise en œuvre de la Réserve Naturelle Territoriale de la Baie de Génipa

Avancement : ■□□□□□□□□□ **10%**

Portage : **CTM**

En baie de Fort-de-France, la mangrove couvre près de 1300 ha ce qui représente près de

70% des mangroves de la Martinique. Elle occupe principalement la partie nord-est et est de la baie : Baie de Génipa et Cohé du Lamentin. Cette formation végétale caractéristique des milieux marins tropicaux est un milieu fragile qui connaît des phases d'extension et/ou de recul en fonction de contraintes naturelles (marées de tempête et houles cycloniques notamment) et de pressions humaines (urbanisation du littoral, pollutions physiques et chimiques). Elle assure des fonctions essentielles pour l'équilibre écologique de la baie : rôle de filtre permettant d'assurer l'épuration des eaux marines et fluviales, protection du littoral contre l'érosion marine, refuge et nurserie pour de nombreuses espèces animales et végétales de la baie...

L'objectif de cette action est de protéger la baie de Génipa en la classant en Réserve Naturelle Territoriale afin de préserver les potentialités des milieux et les différentes fonctions essentielles qu'elle joue.

L'action consiste à accompagner le classement en réserve naturelle de la baie de Génipa.

Le classement en réserve naturelle est un dispositif réglementaire actif de protection et de gestion pour des milieux remarquables.

La décision de classement est prononcée par délibération de la CTM et la gestion de la réserve est confiée par convention à une association, un établissement public ou une collectivité territoriale. Un périmètre de protection peut être défini autour de la réserve à l'intérieur duquel des prescriptions réglementent ou interdisent des actions susceptibles de nuire à la réserve. La zone prévue au classement représente environ 3 500 ha incluant la mangrove et une zone marine, auxquelles sont associées un zonage et une réglementation adaptée.

Il conviendra ensuite d'élaborer son plan de gestion, et de la doter d'une équipe dédiée à sa mise en œuvre.

Cette action n'a pas fait l'objet d'un travail ou d'un avancement particulier sur l'année 2022. Le portage de cette action a cependant changé : la CTM a rédigé un nouveau cahier des charges et va relancer les consultations dans le courant du mois d'avril 2023 et prévoit le classement de la réserve pour la fin de l'année 2023.

Action C.2.6. Plan de Gestion d'une aire marine autour de l'îlet Ramier

Avancement : □□□□□□□□□□ **0%**

Portage : **A définir**

Cette action a pour but d'engager une réflexion sur la gestion de la zone de cantonnement de pêche de l'îlet Ramiers. Certaines pistes de réflexion telles que le balisage des zones, ou la mise en place de mouillages organisés afin d'y proscrire les ancrages forains seront étudiés.

Cette action prévoit:

1.LA CONCERTATION: phase de concertation préalable avec l'ensemble des acteurs concernés : les marins-pêcheurs, les associations communales de marins pêcheurs, le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins, les municipalités concernées, la Direction de la mer, la DEAL, le Parc naturel marin de Martinique, etc.

2.DEFINITION D'UN PLAN D'ACTION : phase d'élaboration, potentiellement sous forme d'atelier, d'un plan de gestion de la zone de cantonnement de l'îlet Ramiers.

Cette action n'a pas fait l'objet d'un travail ou d'un avancement particulier sur l'année 2022.

Thème D. Faire vivre le contrat

D.1. Sensibilisation des scolaires et du grand public

Action D.1.1. Sensibilisation du grand public

Avancement : ■■■■■■■□□□ 70%

Portage : CACEM

- **Site Web du Contrat de la Grande Baie Martinique :**

Le Contrat de la Grande Baie Martinique a son propre site web depuis avril 2021: www.grandebaie martinique.com.

Sur celui-ci, on peut notamment retrouver la présentation du contrat, ses actualités et suivre l'avancement des actions.



- **Réseaux sociaux :**

Le contrat possède également une page Facebook et une page Instagram, sur lesquelles vous retrouverez toutes nos actualités.

Contrat de la Grande Baie Marti... Envoyer un message J'aime déjà

33 67 commentaires 6 partages

J'aime Commenter Partager

Plus pertinents

Écrivez un commentaire...

Nathalie Martinique Nano
Le rêve !!! La possibilité de venir dans le centre de l'île sans bouchon !!!
J'aime Répondre 1 sem 5

Afficher 48 autres commentaires 1 sur 50

Transparence de la Page Voir tout

Facebook fournit des informations pour vous aider à mieux comprendre le but de cette Page. Découvrez l'historique des publications et de la gestion de cette dernière.

Page créée - 23 juin 2021

Pages connexes

- Entreprendre Ensembl...
YoyoO' Kila aime ça
Organisation à but non lucr... J'aime
- Les sourires du Raid
Athlète J'aime
- Association AVAPLAM...
Glowdys Lms aime ça
Organisation à but non lucr... J'aime

Contrat de la Grande Baie Martinique
29 mars, 14:06

Opération « Plus Belle Ma Baie »

Le Contrat de la Grande Baie Martinique lance un appel aux bénévoles pour une nouvelle opération « Plus Belle Ma Baie », le vendredi 8 avril de 8h à 12h.

Objectif : nettoyer la mangrove longeant la route derrière l'aéroport, à partir du rond-point du restaurant « Chez Maimaine », jusqu'à Port Cohé. Cette portion de mangrove est actuellement jonchée d'ordures de toutes sortes. Rejoignez nos équipes et aidez-nous à mener à bien cette op... Voir plus




Instagram Rechercher

contratdelagrandebaie_mq Contacter

37 publications 219 abonnés 25 abonnements

Contrat de la Grande Baie
Services publics & administration
Le Contrat de la Grande Baie Martinique concerne la gestion durable des eaux et écosystèmes de 14 communes. Actions et bons gestes à découvrir.
grandebaie martinique.com
Abonnés : zazaboum, zougold, kaneswarankikaa et 8 autres

PUBLICATIONS IDENTIFIÉ(E)



EST-CE QUE TU SAIS ?
AUPARAVANT UNE NAVETTE MARITIME RELIAIT FORT-DE-FRANCE À UNE COMMUNE DU SUD, EN PASSANT PAR LA BAIE DE GÉNIPA. DE QUELLE COMMUNE S'AGIT-IL ?

Bienvenue dans les mangroves
OPÉRATION DE NETTOYAGE DE MANGROVE AU LAMENTIN
VENDREDI 8 AVRIL DE 8H À 12H
Inscription au 0596 75 79 98

EST-CE QUE TU SAIS ?
D'OÙ VIENT LE NOM DE LA COMMUNE DES TROIS-ÎLETS ?

EST-CE QUE TU SAIS ?
COMBIEN DE COMMUNES LE BASSIN VERSANT DE LA LÉZARDE TRAVERSE-T-IL ?

EST-CE QUE TU SAIS ?
À QUELLE PLAGE AU SABLE NOIR DU SUD, PEUT-ON DÉCOUVRIR UNE BIODIVERSITÉ INCROYABLE EN SNORKELING ?

- **Présentation du Contrat lors d'une visite en mer sur l'ANACOAMA :**

Le Contrat de Baie est intervenu lors d'un mini séminaire organisé par l'OTC, à destination d'étudiants en BTS Tourisme, sur le thème « les gestes éco-citoyen et le développement durable ».



- **Sensibilisation durant la Martinique Boat Show**

Le Contrat de la Grande Baie a tenu un stand de sensibilisation sur le salon nautique « Martinique Boat Show », du 19 au 21 mai 2022. Pour la tenue des stands, des Ambassadeurs Cadre de Vie de la CACEM ont été formés par la Cellule d'Animation afin de pouvoir sensibiliser le public à ses thématiques.



- **Participation au village d'arrivée de la Transat Jacques VABRE**



- **Participation à une conférence sur la préservation de la Baie**



Action D.1.2. Sensibilisation des partenaires

Avancement : ■■■■■■□□□ 70%

Portage : CACEM

L'engagement des partenaires et des membres du Contrat de Baie est essentiel dans la réussite du contrat de baie. Il s'agit ici de permettre à chaque acteur de disposer d'informations et d'outils sur le contrat, encourageant leur implication et mobilisation.

Les actions de sensibilisation à destination des partenaires s'articulent autour de la mise à disposition de moyens leur permettant d'être de véritables ambassadeurs de la thématique et de mettre en avant les travaux engagés :

- **La Conception d'un kit de démarrage (outil d'information) :**

- Stand Mobile
- Flyers
- Goodies
- Charte Graphique
- Présentation dématérialisée



- **La newsletter :**

La newsletter appelée « Newslett'eaux » permet de partager les actualités du Contrat et de découvrir les missions et champs d'action de chaque partenaire.



Newslett'eaux) FÉVRIER 2022

- **Visites de terrain des membres du Comité de Baie le 6 avril 2022 :**

Les membres ont pu aller voir sur le terrain certaines actions concrètes réalisées dans le cadre du contrat de baie.

Le Grand Port Maritime de Martinique :

Suite à une visite générale, le Président du Grand Port a présenté la politique environnementale menée sur le site ainsi que les actions qui en découlent. Il a par la suite évoqué deux actions portées par le Grand Port dans le cadre du Contrat de la Grande Baie Martinique.

La réduction de l'impact lié à la circulation des navires sur les cétacés

La modernisation et l'amélioration des performances environnementales de l'aire technique de plaisance

Le Morne Cabri, au Lamentin :

Les acteurs de la ville du Lamentin ont présenté leur projet « Réciprocité » qui vise à restaurer la mangrove du Lamentin. On y trouve notamment, le projet de renaturation du Morne Cabri.



- **Sauvons la Mangrove à 2 pas :**

Jeudi 20 Janvier 2022, le site du Morne Cabri a été le théâtre d'une rencontre organisée par la ville du Lamentin à destination des professionnels des entreprises situés à la zone de la Lézarde, avec le concours du Contrat de la Grande Baie Martinique, du PNRM, de la DEAL, du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, et du Conservatoire Botanique National de Martinique sur le thème "SAUVONS LA MANGROVE À 2 PAS".

L'occasion était ainsi donnée au service du Contrat de baie de présenter à ces seniors rangers le Contrat de la Grande Baie Martinique, ses enjeux et ses actions. Les seniors rangers étaient répartis en 4 groupes de 3 afin de respecter la distanciation nécessaire et les gestes barrières.

Rappel des objectifs du contrat :

- Maîtriser la qualité des eaux superficielles,
- Préserver et restaurer les écosystèmes,
- Sensibiliser les usagers,



Action D.1.3. Sensibilisation des scolaires

Avancement : ■■□□□□□□□□ **20%**

Portage : **CACEM**

La connaissance du milieu marin, de sa richesse et de sa vulnérabilité, constitue un des éléments clés de sa préservation. Les scolaires, et les jeunes en général, doivent prendre conscience de cette valeur de manière à pouvoir agir efficacement. Dans ce contexte, le

Contrat de Baie prépare un programme de sensibilisation orienté vers cette classe d'âge.

Les actions consistent en la sensibilisation des élèves sur la thématique du Contrat de baie afin d'obtenir des changements de comportements et permettre le relai d'information au sein des foyers :

- **Animation en milieu scolaire « L'eau à l'école » :**

Une convention de partenariat CACEM – RECTORAT est en cours de finalisation et consistera en la réalisation d'actions de sensibilisation en milieu scolaire sur les thématiques relatives à la « protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ». Celle-ci seront assurées par les 10 Ambassadeurs du Cadre de Vie de la CACEM.

Pour les 10 Communes situées hors du territoire CACEM, l'objectif est de passer un marché avec une association ou un organisme compétent afin de disposer d'animateurs qui effectueront les interventions dans les établissements scolaires. Le marché est en attente de publication par la CACEM.

- **Action à destination des professeurs référents développement durable**

Le Contrat de Baie a été partenaire d'une action de sensibilisation de 80 professeurs référents en développement durable, en partenariat avec l'Académie de Martinique. Dans ce cadre, la cellule d'animation a participé à l'élaboration d'une visite virtuelle sur le bassin versant de la Lézarde (captation d'images et commentaires audios).

Elle a par ailleurs animé une visite de terrain le vendredi 1er avril 2022 avec 10 enseignants.



- **Outils pédagogiques :**

- Edition d'un **puzzle magnétique** : « Les bons gestes pour protéger la Grande Baie Martinique »



- Une **Malette pédagogique** est en cours de conception et comportera :
 - Une exposition itinérante sur le cycle de l'eau ;
 - Jeu n°1 sur le thème du bassin versant ;
 - Jeu n°2 sur le thème des bons gestes au quotidien.

D.2. Animation, gestion et suivi du Contrat de la Grande Baie Martinique

Action D.2.1. Suivi renforcé de la Grande Baie Martinique

Avancement : ■■■■■■□□□□ 60%

Portage : CACEM

Le suivi hydrologique renforcé de la Baie de Fort-de-France est réalisé par l'ODE à une fréquence mensuelle. Il évalue les niveaux et tendances des paramètres généraux dans l'eau : température, salinité, pH, oxygène dissous, matières en suspension, turbidité, chlorophylle a, nitrates, nitrites, ammonium, phosphates.

Le ROCCH (Réseau d'Observation de la Contamination Chimique du littoral) est piloté par l'ODE, à une fréquence bisannuelle. Celui-ci évalue les niveaux et tendances de 40 contaminants chimiques, ainsi que leurs effets biologiques dans la matière vivante. L'objectif de cette action est de s'appuyer sur ces deux réseaux de suivi afin d'évaluer l'évolution de l'état de santé de la baie de Fort-de-France tout au long du contrat.

Le suivi hydrologique renforcé de la baie concerne 7 stations de la baie de Fort-de-France, situées sur deux radiales convergentes : la radiale nord, sous l'influence de la rivière Lézarde et la radiale sud, qui concerne la baie de Génipa, sous influence de la rivière les Coulisses. Le ROCCH s'appuie sur 4 stations, dont 2 en baie de Fort-de-France : une station à l'embouchure de la rivière Lézarde et une station en fond de baie de Génipa. Il s'agira d'évaluer l'opportunité de faire évoluer ces réseaux afin qu'ils représentent au mieux l'état de santé de la baie, et permettent éventuellement d'évaluer l'impact de certaines actions du contrat de baie.

Ceci devra faire l'objet d'une réflexion technique en concertation avec la CACEM, le BRGM, l'ODE, et l'IFREMER.

Des suivis hydrologiques ont été réalisés à partir de 2019. Les rapports annuels jusqu'à 2022, sont disponibles sur le site du Contrat de la Grande Baie. Cependant suite au récent ajout de nouvelles station DCE dans la Grande Baie ainsi que de la mise à disposition d'une bouée de l'OVSF, le suivi renforcé sera abandonné à la fin de l'année 2023 pour renforcer le réseau de suivi DCE de la Grande Baie Martinique.

Action D.2.2. Animation et gestion du Contrat

Avancement : ■■■■□□□□ 50%

La cellule d'animation est le chef d'orchestre du contrat.

Elle fait vivre ses instances, sensibilise les publics, et accompagne et suit le lancement des

actions portées en interne comme en externe. Elle rend compte de l'avancement des actions au Comité de Baie et au grand public, via ses rapports d'avancement et son site internet.

Parmi les instances qu'elle a organisé et animé récemment, l'on peut citer :

- 1 Plénière d'inauguration, le 20 avril 2021, en visioconférence pour cause de confinement.
- 1 Bureau du Comité de baie :
 - Le 18 mars 2021
 - Le 24 janvier 2022
 - Le 7 août 2022
 - Le 1^{er} février 2023
- 2 séances du Conseil Scientifique :
 - Le 5 octobre 2021
 - Le 22 novembre 2021
 - Le 22 février 2022
 - Le 30 août 2022
 - Le 28 février 2023